

*Loi organique de 1983*

● (1140)

Quel que soit le respect que j'éprouve pour le député de York-Peel, avec lequel il m'a été donné de travailler en étroite collaboration à la préparation d'un rapport sur l'Amérique latine, ainsi que durant de nombreuses années pour des questions touchant les affaires extérieures, sa conception de la situation mondiale me préoccupe au plus haut point. Il n'a pas encore pris la parole, mais je suis d'avis que cette organisation, selon laquelle le dossier du commerce international est confié au ministère des Affaires extérieures, lui plaira particulièrement. Sauf erreur, aux yeux du député, les relations internationales se résument essentiellement aux échanges commerciaux.

Monsieur le Président, au sous-comité sur les relations du Canada avec les pays de l'Amérique latine et des Antilles, lequel compte 15 députés représentant les trois partis, 14 d'entre eux ont sanctionné le rapport exposant les rapports que le Canada devrait avoir avec ses voisins dans cette région du globe. Seul le député de York-Peel, divergeait d'opinion bien que lors de la réunion du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale quelques députés, tous conservateurs, aient accordé leur appui à leur collègue. Cependant, le rapport qui m'a paru pondéré et qui était le fruit d'un grand labeur et de nombreuses études approfondies, donnait une orientation politique claire aux rapports que les Canadiens et le gouvernement de notre pays devraient entretenir avec les pays des Antilles et de l'Amérique latine; pourtant, or un seul député s'y est opposé, et il est maintenant le nouveau critique des affaires extérieures pour le parti conservateur. Cette nomination ne me semble pas être une blague, même si M. Valpy le prétend dans le *Globe and Mail*.

Encore une fois, monsieur le Président, si cette mesure est du goût du député, c'est vraisemblablement qu'il aurait pu lui-même en prendre l'initiative. Sauf erreur, le député doit prendre la parole au cours de la journée pour discuter de cette mesure et j'ai hâte de voir comment il va l'aborder. J'ai hâte de savoir si le député y verra une tentative visant à restreindre la liberté qu'a le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de prendre des décisions non équivoques concernant des questions morales, sans se laisser influencer par l'aspect financier plus que par les autres. Il y a en effet maints aspects dont le ministre doit tenir compte lorsqu'il s'agit de prendre des décisions.

Le sous-comité sur les relations Nord-Sud—et j'en reviens aux relations que le Canada entretient avec l'Amérique latine et les Antilles—est l'un des rares groupes qui, à la Chambre des communes, ait pris au sérieux cette partie du monde et qui se soit rendu sur les lieux pour examiner la manière dont le Canada devrait traiter ses voisins. Les 14 membres de ce sous-comité, y compris le député de York-Peel, ont tous estimé que dans leurs rapports avec les pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique latine, les diplomates et le gouvernement devaient accorder la priorité à la question des droits de la personne. En tant que Canadiens, nous devons nous demander ce que fait le Canada pour protéger les droits fondamentaux des habitants de l'Uruguay, du Pérou, de la Bolivie, du Nicaragua, du Salvador, de la Jamaïque et de Cuba, de façon qu'ils puissent vivre comme des êtres humains jouissant de tous leurs droits et privilèges quels qu'ils soient à cette époque de l'histoire du monde.

Dans notre rapport, nous précisons bien également que si le Canada s'intéresse à ces pays, c'est aussi parce qu'il y voit des

possibilités d'échanges commerciaux et d'investissements. C'est le commerce qui mène le monde, et je n'ai aucun mal à le reconnaître. Mais nous avons recommandé qu'en matière d'aide au développement, le Canada tienne compte de la nécessité d'aider ces pays à progresser, et non pas seulement de la nécessité de faire tourner les machines de nos usines. Une aide au développement digne de ce nom doit viser à aider véritablement des gens, quels qu'ils soient, qui sont vraiment dans le besoin en raison de la situation économique actuelle. D'ordinaire, les gens n'aiment pas qu'on les aide, préférant se débrouiller seuls. Mais comme nous et comme tout le monde, ils sont parfois obligés de réclamer de l'aide.

Ce que je veux souligner à propos de cette réorganisation, c'est que l'aide au développement peut maintenant devenir beaucoup plus un moyen, disons, de commercer. Je le répète, l'aide au développement doit répondre aux besoins des hommes quels qu'ils soient, mais ce qui risque d'arriver, je le crains, c'est que cette réorganisation ne soit qu'un tremplin visant à accroître le commerce extérieur. L'aide que le Canada offrira, qu'il s'agisse de machines, d'outils ou de moyens techniques, ne servira plus alors qu'à emprisonner les pays bénéficiaires dans un filet dont ils ne sauraient se libérer. Tous leurs efforts seront orientés en fonction des secteurs visés de notre industrie.

Certains, monsieur le Président, pourront demander quel mal il y a à cela. J'imagine que ceux qui n'y voient aucun mal ont d'excellentes raisons; mais moi qui ai travaillé dans des pays en voie de développement et des pays du tiers monde, je sais par expérience que cette aide conditionnelle n'avantage pas vraiment les gens auxquels elle s'adresse. Ceux qui imposent la formule actuelle, ce sont ceux qui ont quelque chose à vendre et qui, n'ayant pas de débouchés pour leurs produits, cherchent à créer un marché, mais les gens visés ne sont pas encore arrivés à cette étape de leur développement.

A tort ou à raison, l'ACDI a été prise à partie à maintes reprises à cause de programmes qui fonctionnaient mal et qui rabaissaient le principe même de l'aide à l'étranger. Or, je crois que les programmes qui ont suscité les plus vives critiques sont ceux-là même qui s'apparentent le plus à une aide extérieure qui soit presque directement fonction de notre commerce extérieur.

C'est pour cette raison, monsieur le Président, que cette réorganisation m'inquiète vraiment. Le ministre du Commerce (M. Lumley) va-t-il maintenant se mettre à exercer, dans le domaine des affaires extérieures, des pressions indues qui relègueront au second plan le respect des droits de la personne, établi par le sous-comité comme le principe directeur de nos relations avec l'étranger et notre aide à l'étranger, parce que le ministère du Commerce occupera une place prédominante dans les décisions qui seront prises aux Affaires extérieures?

J'aimerais aussi savoir ce qu'il en est au juste de la fonction de ministre des Relations extérieures dont il est question dans cette mesure. Je ne sais pas de quoi il retourne exactement. En quoi consiste cette fonction? Qui l'assume? Pour quelle raison existe-t-elle? On ne donne aucune définition des fonctions du ministre dans ce projet de loi. Je l'ai peut-être mal lu, mais je ne l'ai pas trouvé et je crois que c'est, au départ, une grave omission. Que doit faire ce ministre?